



Obligation de quitter le territoire français

Par **hissabe**, le **05/05/2008** à **01:12**

Bonjour
Ma situation en ce moment est très précaire svp aidez moi.....
Ma situation est la suivante : je suis titulaire d'une carte de séjour de dix ans, je me suis mariée il ya 1 année avec un algérien sans papier, il ya 6 mois mon mari a reçu une obligation de quitter le territoire français et malheureusement on a dépassé le délai d'un mois pour faire le recours par méconnaissance!!!! je sais qu'il aurait fallu attendre encore 6 mois et l'OQTF ne sera plus valable et on aurait pu faire sa demande de réexamen de situation avec mon avocat, et depuis il fait très attention pour ces déplacements mais malheureusement il ya 15 jours mon mari s'est fait interpellé par la police et **le 23 Avril il l'on expulsé** et depuis je vis dans la déprime et le désarroi, en ce moment je ne travaille pas donc pour moi le regroupement familial est très difficile surtout avec les nouvelles réformes! je voudrais savoir :
1) est-ce que mon mari d'après avoir été expulsé en Algérie a le droit de demander un visa pour la France dès son arrivée en sachant que son OQTF date depuis 6 mois et n'a pas encore fait 1 année ou alors il doit attendre que son OQTF ne soit plus valable d'ici 1 an ?
2) quel genre de visa doit-il demander ?
3) s'il arrive à retourner à sa façon avec ou sans visa est-ce que il existe un moyen ici en France pour que je puisse lui faire ses papiers sans qu'il doit passer par le regroupement familial et qu'il doit descendre en Algérie en sachant qu'on a marié ici en France depuis 1 année ?
4) s'il arrive à remonter en France maintenant avec ou sans visa en sachant qu'il a été expulsé est-ce qu'il peut être amené à être expulsé une deuxième fois en sachant que son OQTF est toujours valable c'est-à-dire qu'il date de 6 mois ou est-ce que une fois expulsé il ne risque plus l'expulsion ?
Merci de me répondre svp je suis très très angoissée et je ne sais plus quoi faire???????????????? [s]